

Relevé des décisions prises lors du CUFR du 25 avril 2013

Point d'information de F. Gallet

Y. Giraud-Héraud va être nommé directeur adjoint d'une nouvelle école doctorale au 1er janvier 2014, et il ne cumulera pas les 2 fonctions de directeur de l'école doctorale et de président du conseil scientifique de l'UFR. Aussi la passation de pouvoir à Jean-Marc di Meglio aura lieu au bout de 2 ans.

Proposition n°1 votée

Les projets retenus pour un financement enseignement sont :

- o Les ateliers de physique mobile soutenu par C. de Hosson, 4 k€.
- o Un projet astronomie ORP7, outenu par M. Piat pour 8 k€

Les projets retenus pour un financement recherche sont :

1. A. Bellec (MPQ) – 13,5 k€ – Propriétés des interfaces ferromagnétique/organique.
2. G. Blanc (APC) – 9,3 k€ – CAMéra infrarouge pour observer les petites échelles spatiales des nuages pour la calibration photométrique du relevé LSST
3. F. Graner (MSC) – 24,2 k€ – Caractérisation multi-échelle de la dynamique collective de cellules en écoulement.
4. G. Rousset (LESIA) – 10,4 k€ – MICADO, caméra proche IR de première lumière de l'E-ELT.

Le Conseil d'UFR demande au Conseil Scientifique de classer en liste complémentaire les 3 projets suivants :

- o Porte-objet pour imagerie en milieu liquide (participation)
- o Le projet d'APC pour les photodétecteurs SIPM pour 12 k€

L'arbitrage entre les projets de recherche et d'enseignement sur liste complémentaire sera fait au prochain conseil d'UFR.

Proposition n°2 votée

Le Conseil d'UFR approuve le projet de création d'un parcours de Master MEEF Sciences Physiques et Chimiques, en partenariat avec l'université Pierre et Marie Curie.

Proposition n°3 votée

Le Conseil d'UFR approuve la nomination de C. de Hosson à la direction du Laboratoire de Didactique André Revuz.

Proposition n°4 votée

La Commission de Suivi et d'Avancement des Carrières est dissoute.

Une nouvelle procédure pour l'avancement est mise en place :

- o Le Conseil d'UFR établit le classement des avancements des EC, lors d'une réunion élargie à des rapporteurs nommés par les CS et le CENS.
 - o Le Conseil des Enseignements nomme 5 rapporteur.e.s au total, chacun.e avec plusieurs dossiers. Le Conseil Scientifique fait de même, de sorte qu'il y a au total 10 rapporteur.e.s.
 - o Les rapporteur.e.s peuvent être internes ou externes à l'UFR de Physique. Les membres du conseil d'UFR peuvent être rapporteur.e.s.
 - o Le classement pour les propositions d'avancement est fait lors d'un conseil d'UFR au sein duquel les rapporteur.e.s votent. Il n'y a pas de distinction rang A/rang B lors du vote.
-

Proposition n°5 votée

Le choix entre un poste plein (192h de service enseignant) et demi-poste (96h de service enseignant) doit être proposé aux candidats ATER.
